



## DECLARATION DU COMITE D'ENTREPRISE SÉANCE DU 22.04.2011

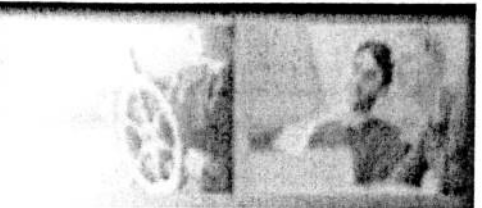
Au fil des derniers mois, les élus du CE de GROUPAMA Paris Val de Loire ont noté plusieurs faits de nature préoccupante. Ceux-ci concernent les aspects économiques et sociaux, ainsi que l'organisation du travail.

### Sur le plan économique, les faits préoccupants sont :

- L'accélération de la dégradation du solde de développement net depuis plusieurs années sur le cœur de métier de l'entreprise, l'assurance dommages malgré les efforts constants du personnel
- Les difficultés du réseau, depuis plusieurs années, à atteindre des objectifs inatteignables que ce soit en dommages, en banque et, en 2010, en vie
- Les difficultés de pénétration du marché parisien dans des conditions de marges acceptables
- Les difficultés à imposer le modèle économique d'assurbanque.
  
- L'existence d'écarts très importants entre les « promesses » faites à l'occasion de la fusion des ex-CRAMA de GLB et GPI dF et les réalisations de GPVL sur la période 2005-2010
- La dégradation du ratio de frais généraux
- L'existence d'une perte de 4,2 M€ au titre de l'exercice 2010

### Sur le plan de la situation sociale, les faits préoccupants sont :

- La hausse du recours au travail précaire
- La hausse de l'absentéisme maladie
- L'existence d'un turn over élevé, y compris chez les cadres
- La dégradation de l'ambiance de travail générale qui se manifeste notamment par une augmentation du nombre de conflits entre salariés



- L'augmentation du nombre de salariés en situation de souffrance au travail
- La détérioration du dialogue social
- La dérive sur le temps de travail

### Sur le plan de l'organisation du travail, les faits préoccupants sont :

- Le recours fréquent, sur certains sites, à l'entraide entre services aux spécificités techniques éloignées
- La mise en place d'OPC et d'Apogée, sans respect de certaines préconisations du Groupe
- La récurrence de changements organisationnels profonds depuis la fusion (ORC Volets 1,2,3, Sagittaire....)
- La mise en place de Sagittaire dans un contexte externe et interne difficile
- L'existence d'écarts entre le projet Sagittaire tel que présenté aux représentants du personnel et la situation réelle constatée aujourd'hui sur les sites
- L'accentuation de la dégradation des relations entre le réseau et la gestion en lien avec les réorganisations successives (ORC 1,2 et 3, UG Vie, Sagittaire...)
- La faible pertinence, voir l'inadéquation, des indicateurs retenus pour mesurer le travail

**Les élus du CE estiment donc qu'il est de leur responsabilité de déclencher une procédure d'alerte dans le cadre de l'article L. 2323-78 et suivants du code du travail.**

**C'est pourquoi ils ont établi une liste de questions qu'ils adressent à la Direction de Groupama Paris Val de Loire.**

**Ils demandent à la Direction de répondre à ces questions par écrit, de manière circonstanciée, détaillée et étayée, de transmettre les réponses aux élus dans un délai suffisant à leur appropriation et leur analyse, et de présenter ces réponses lors du prochain CE. En fonction de celles-ci, les élus décideront ou non de poursuivre la procédure engagée.**

**Questions à la direction :**

Au sujet des difficultés de la Caisse régionale à tenir les « promesses » faites à l'occasion de la fusion, quelle analyse est faite par la Direction ?

Comment expliquer les grandes difficultés de la Caisse régionale sur le terrain du développement brut et net en dommages ? Quelle lecture faire du décalage qui émerge avec les autres Caisses régionales à ce niveau ?

Quelles analyses et études sont faites par la Direction sur la rentabilité de la Caisse régionale ces dernières années ?

Quel diagnostic fait la Direction sur la situation sociale de la Caisse régionale ? La Direction a-t-elle pour objectif d'améliorer celle-ci ? Si oui, comment et sur quels aspects ?

Quelle lecture est faite de la rentabilité des activités de distribution (vie et banque) par la Direction ? Reste-il des marges de manœuvre pour la Caisse régionale en termes de développement ? Les moyens engagés sont-ils en adéquation avec le potentiel analysé et les ambitions ?

A date, quel bilan tirer du Pôle Parisien ? La Direction compte-t-elle revoir sa stratégie de déploiement ?

La Caisse régionale a connu des changements organisationnels importants ces dernières années (ORC 1, 2 et 3, UG Vie...) : quel bilan en est fait ?

Dans le cadre du projet Sagittaire, quelle est l'appréciation de la Direction quant à la bascule ? Y a-t-il des situations difficiles ? Quelles sont-elles et y a-t-il des plan d'actions mis en œuvre ?

Quelle est aujourd'hui la stratégie de la Caisse régionale ? En quoi celle-ci permettra à la Caisse régionale de se redresser sur le plan commercial et sur le plan des résultats ?